



301, 8627 – 91^e Rue
Edmonton AB T6C 3N1
téléphone : (780) 468-6440
télécopieur : (780) 440-1631

Référence : H-8001

Page 1 de 1

Catégorie : PROGRAMMATION SCOLAIRE

Objet : PRESTATION DE SERVICES AUX ENFANTS
PRÉSCOLAIRES AYANT DES BESOINS SPÉCIAUX
(2,5 ANS À 5,5 ANS)

Référence(s) juridique(s) :

Les articles 4, 8, 10 et 30 de la loi scolaire

Autre(s) référence(s) :

Procédure H-8001PA

Kindergarten Program Statement

Early Childhood Services Policy 1.1.3

Funding Manual for School Authorities, Section 2.5

Adoptée en 1^{ère} lecture : 15 mars 2004

Adoptée en 2^e lecture : 20 avril 2004

Adoptée en 3^e lecture : 18 mai 2004

PRÉAMBULE

Une intervention précoce peut avoir un effet significatif de prévention tout au cours de la vie d'un enfant avec besoins spéciaux. Une éducation préscolaire francophone joue alors un rôle déterminant dans la réussite scolaire de l'enfant non seulement sur le plan intellectuel mais aussi sur le plan linguistique et identitaire. Pour un enfant ayant des besoins spéciaux, l'offre d'un programme adapté en français pendant la petite enfance est critique pour assurer son développement maximal et sa pleine actualisation. Le Conseil reconnaît ses responsabilités à offrir l'éducation francophone pour tous les enfants ayant droits sous son autorité y inclus le soutien supplémentaire dépassant le cadre d'un programme régulier pour les enfants préscolaires avec besoins spéciaux.

ÉNONCÉ DE LA POLITIQUE

Le conseil s'engage à offrir un programme préscolaire francophone pour tout enfant ayant un besoin spécial et qui répond aux conditions d'âge et d'admissibilité telles que définies par le ministère; et ces programmes préscolaires refléteront les buts et objectifs du conseil tout en respectant les buts, les objectifs et le cadre de programme déterminés par Alberta Learning.

DIRECTIVES GÉNÉRALES

1. Le Conseil établira des procédures visant à mettre en place cette politique.
2. Les programmes appropriés seront mis en place en fonction des règlements du ministère et de la capacité financière du Conseil.